

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2008

Présents : MM. ANDRÉ – RASSEL – Mme NOEZ – M. DUPONT Y. - Mme PORTOIS – MM. DAMBLEMONT – BONDELU – DESPREZ – Mme PONCHAUX – MM. DUPONT B. – DENNEULIN – Mme MARINEL – M. FLEURIE – Mlle CHARLES – MM. DESCAMPS – BOSSU – LENFANT – BONAMY – Mlle MARTIN – Mmes VANELLE et DEBERGH.

Absents excusés ayant donné pouvoir : MM. DUBOIS et MÉNIGOT.

---

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 18 mars 2008.

---

## **VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES :**

Comme depuis plusieurs années, sur proposition de Monsieur le Maire et de la commission Finances, le conseil municipal maintient encore les taux des taxes locales pour cette année, soit :

- taxe d'habitation : 27,44 %,
- taxe foncière bâti : 25,67 %,
- taxe foncière non bâti : 65,98 %.

## **BUDGET PRIMITIF 2008 :**

Émile RASSEL présente le projet de budget primitif qui a été longuement débattu en réunion toutes commissions.

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'établit à 2 139 098 €, en progression de 9,85 % par rapport à 2007.

Parmi les postes qui évoluent le plus, on note au chapitre 011 + 13 %, (charges à caractère général) les charges d'électricité, les locations immobilières, l'entretien de bâtiments.

Au chapitre 012, + 8,49 %, charges de personnel dues aux nouveaux services orientés vers la jeunesse mis en place.

Au chapitre 65, + 8 %, charges de gestion courante pour les indemnités de fonction et les subventions.

Au chapitre 67, une réserve de 24 500 €.

Le montant total des recettes de fonctionnement s'établit à 2 337 115 € en progression de 9,37 % par rapport à 2007.

Le chapitre 70 est en augmentation de 4,26 %, grâce à l'ouverture des nouveaux services.

Le chapitre 73 est en augmentation de 9,07 %, grâce à l'imposition sur les nouvelles habitations du domaine de Ghermanez.

Le chapitre 74 a une augmentation de 7,4 %, consécutive à la signature du C.E.J. avec la C.A.F. et dont le point de départ est 2007.

Au chapitre 77, versement de l'indemnité d'assurance pour le foyer social.

Le prélèvement dégagé pour la section d'investissement est de 198 017 €.

En section d'investissement le montant total des recettes s'élève à 1 515 200 €, soit 65 570 € de F.C.T.V.A. et T.L.E., 1 250 000 € emprunt, 1 613 € subvention C.A.F. pour la ludothèque et 198 017 € de la section de fonctionnement.

Compte tenu des crédits nécessaires pour assurer le remboursement des emprunts et les frais d'insertion, le montant disponible pour financer les opérations d'investissement engagées en 2007 et les nouveaux investissements 2008 à 1 414 200 €.

Les opérations engagées en 2007 sont :

- assainissement salle H. Lhote : 20 000 €,
- salle de tennis : 1 230 000 €,
- église et foyer social : 5 750 €,
- équipements : 2 300 €,

Les investissements retenus pour 2008 sont :

- service technique : camion benne, nacelle, équipement atelier : 44 300 €,
- espaces verts : pulvérisateur, distributeur sur débroussailleuse, tondeuse, broyeur, taille haie et épandeur engrais : 13 500 €
- équipements divers: instruments de musique, informatique, signalétique: 12 500 €,
- équipements sportifs : salle de tennis , complexe sportif, buts de foot : 24 500 €,
- éclairage public : parking Blériot, travaux réseau d'économie d'énergie et remplacement d'armoires : 57 300 €.

Le budget 2008 est approuvé à l'unanimité.

---

### **CONTRAT D'ÉCLAIRAGE PUBLIC :**

Le contrat d'éclairage public actuel prend fin le 9 mai 2008.

Un appel d'offre ouvert est en cours pour le renouvellement du contrat, et la procédure ne pourra être menée à son terme avant le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Il est donc proposé un avenant au contrat actuel pour prolonger la durée de celui-ci jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Approuvé à l'unanimité.

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, une subvention exceptionnelle de 817 € est accordée à l'Harmonie "La Nouvelle Concorde" qui assure les jurys des examens de l'école de musique.

### **TERRAIN RUE DELORY :**

Un terrain situé rue Delory (au bout du 10 rue des Époux Delepierre) a été déclaré en état d'abandon manifeste par délibération du 09/12/2003.

Une nouvelle réglementation (circulaire ministérielle du 08/03/2006) simplifie la procédure de transfert dans le domaine communal :

- la commission communale des Impôts Direct a émis un avis favorable lors de sa réunion du 24/01/2008,
- il est demandé aujourd'hui au conseil municipal de se prononcer sur le transfert de cette parcelle dans le domaine communal.

Avis favorable à l'unanimité.

Ce dossier pourra donc être transmis au service des Hypothèques pour la suite de la procédure.

## QUESTIONS DIVERSES :

- Bernard ANDRÉ informe :

- qu'une demande d'ouverture de classe de primaire a été présentée à l'inspection académique et que Monsieur le Maire a appuyé personnellement cette demande.

Ce jour nous apprenons la décision favorable.

Naturellement la commune assurera les conditions matérielles de cette réouverture de classe.

- qu'une habitation mise en vente dans une zone d'aménagement différé (AUDa), ayant trouvé pour acquéreur pour la création d'un cabinet médical avec radiologie ne peut obtenir le changement d'affectation du fait de ce classement.

Il s'agit probablement d'un oubli dans l'élaboration du P.L.U.. Il faudra attendre une prochaine modification pour réparer cette erreur.

- L.M.C.U. a préempté sur la vente d'une habitation Chemin du Grand Marais, alors que la commune n'avait pas préempté.

L.M.C.U. accepte même le prix de vente du propriétaire argumentant pour la protection des champs captants et la situation dans la Z.A.D. du Parc de la Deûle.

- que l'ancienne Guinguette a également été achetée par L.M.C.U. pour l'E.N.M., de même que d'autres terrains sur ce secteur.

- que L.M.C.U. se portera acquéreur, à terme, de 55 ha sur "La Grande Platrière" appartenant à la Commune et au C.C.A.S.. Cette intention fera l'objet d'une négociation qui s'annonce très difficile. Le reboisement est prévu.

La Commune a demandé la préservation des terrains d'agrément et en jardins attenants aux habitations.

- que la rénovation du monument des Fusillés entre dans sa phase finale.

L'inauguration est prévue pour le 25 mai à 11 H, en présence de descendants des fusillés de cette tragédie.

- Yves DUPONT informe :

- que l'opération propreté prévue le mercredi 26 mars a dû être reportée en raison du mauvais temps, après les vacances scolaires.

- qu'une enquête de l'Agence de l'Eau Artois Picardie sur le thème "L'eau c'est la vie – donner nous votre avis" se déroulera du 15 avril au 15 octobre 2008.

- que des survols en hélicoptère au dessus de la commune pour la surveillance des lignes électriques, seront effectués les semaines 14, 15 et 16.

Bernard ANDRÉ informe le conseil du décès de la maman de Bernard DUPONT, dont les funérailles se dérouleront le 3 avril, à 9 H, à St Quentin.